

CGPME : représenter et défendre le tissu économique et social des PME

Autor(en): **Roubaud, Jean-François / Alliaume, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **88 (2008)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CGPME

Représenter et défendre le tissu économique et social des PME

La CGPME assume l'importante responsabilité d'être le porte-parole des PME, qui sont incontestablement aujourd'hui le gisement d'emploi et de croissance du pays. Son président a bien voulu nous accorder une interview.



Jean-François Roubaud, 64 ans, a été réélu pour la seconde fois président de la CGPME le 12 janvier 2005.

Il est actuellement Président du Conseil de Surveillance d'OSEO BDPME, administrateur d'Ubifrance ainsi que d'OSEO ANVAR. Il est membre du Conseil Economique et Social et du Comité d'orientation de France Investissement.

Il a présidé précédemment la Fédération Française du Bâtiment Paris-Ile-de-France.

Marié, trois enfants, il est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre National du Mérite.

Philippe Alliaume (PAD) : *Jean-François Roubaud, de l'économie au social, et de l'international au territorial, vos missions sont variées. Quel en est en l'élément fédérateur ?*

Jean-François Roubaud (JFR) : En préambule et pour bien situer le rôle économique majeur des PME, je voudrais vous faire part d'une donnée intéressante : en 2006, les PME de moins de 200 salariés ont été, selon l'UNEDIC, à l'origine de 187 800 des 239 600 emplois nets créés en France. La CGPME est le représentant historique de ces entreprises de petite et moyenne tailles. C'est un lieu de rencontre, d'échange d'expériences, de partage de savoir-faire pour les chefs d'entreprise. La CGPME est au service des dirigeants de PME et TPE, pour leur simplifier la vie grâce aux services personnalisés qu'ils peuvent y trouver. Être leur représentant institutionnel au national, dans les régions et à l'international fait également partie de nos responsabilités. Autre mission d'importance : nous faisons entendre la voix des PME / TPE en rencontrant les pouvoirs publics. Il s'agit d'intervenir et d'agir constamment pour améliorer leur environnement économique et social par nos actions de lobbying. Enfin, nous sommes la voix des PME et TPE dans les médias.

PAD : *Parmi ces missions, quelles sont aujourd'hui celles qui vous mobilisent le plus ?*

JFR : Chacune d'entre elles demande beaucoup de mobilisation, un énorme travail en amont et un réel effort des femmes et des hommes qui nous représentent au national et dans les régions. Gérer un mandat, participer à des réunions sociales nécessite du temps et de l'investissement pour les

membres de la CGPME qui s'engagent parfois au détriment de la gestion de leur propre entreprise !

PAD : *Vous êtes l'interlocuteur privilégié lorsque les pouvoirs publics veulent connaître l'opinion des PME françaises. En ces temps de réformes et de rupture, quels sont vos dossiers prioritaires sur le plan politique ?*

JFR : Globalement, il s'agit de libérer les PME et TPE des diverses charges qui les accablent. Pour cela, il faut supprimer ou atténuer les problèmes et les fardeaux spécifiques qui pèsent sur ces entreprises et empêchent leur développement : les questions liées au financement des PME sont à ce titre essentielles. Nous réclamons également une harmonisation sociale et fiscale européenne qui permettrait aux PME de jouer sur la compétitivité par l'impôt et les charges sociales. L'une de nos demandes concerne les effets de seuils si néfastes à la constitution d'entreprises moyennes. Notre souhait est le lissage des obligations financières liées au franchissement de certains seuils. Enfin, l'un de nos dossiers privilégiés concerne le maintien du commerce de proximité qui conserve la vie et l'animation dans nos villes et nos villages et pour lequel nous réclamons une prise en compte et une réglementation là aussi spécifiques.

PAD : *Selon vous, quelles sont aujourd'hui les principales difficultés qui pénalisent les PME françaises ?*

JFR : Outre les contraintes liées aux marchés et à la capacité des entreprises d'étendre leur sphère d'intervention, plusieurs facteurs interviennent dans la croissance des PME. Au niveau de la CGPME, trois freins majeurs ont été identifiés.

En premier lieu, il est certain que la complexité administrative qui croît au fur et à mesure que l'entreprise grandit constitue un frein important.

L'accès au financement constitue un deuxième frein important. Depuis plusieurs mois, une frilosité à investir a été constatée par la Banque de France, en raison notamment du durcissement des conditions de financement. Selon la Banque centrale, le coût du crédit habituellement facturé aux PME reste toujours supérieur à celui appliqué aux grandes entreprises. De même, les taux débiteurs appliqués aux crédits accordés aux PME ont également augmenté. Une situation qui n'encourage donc pas les PME à investir !

Troisième frein majeur et non le moindre: les seuils sociaux. En France, l'application de certaines législations est déclenchée par le franchissement d'un seuil calculé en nombre de salariés. Dans la pratique, le nombre d'entreprises de 9 salariés est deux fois supérieur à celui de 10. La différence est encore plus marquée pour celles de 49 à 50 salariés. Ces chiffres illustrent parfaitement l'impact de ces seuils sur l'emploi.

PAD : Qu'attendez-vous dès demain comme mesure concrète de la part du gouvernement en place ?

JFR : La CGPME a formulé maintes propositions visant notamment à favoriser l'émergence de sources de financement réellement adaptées aux besoins des PME.

En matière de seuils sociaux, la CGPME a obtenu une première avancée consistant à supprimer, dès le 1er semestre 2008, à titre expérimental, les conséquences financières du franchissement des seuils.

Il est impératif de poursuivre sur cette voie. La CGPME a notamment proposé de réduire à une dizaine le nombre d'obligations administratives liées au seuil social de 50 salariés et ce, dans les entreprises de moins de 200 salariés.

Elle a également proposé un lissage des obligations relatives au franchissement du seuil financier de 10 salariés.

Parallèlement, il faut inciter les PME à innover ce qui passe également par le développement de leur culture de la propriété intellectuelle.

Après la ratification de l'accord de Londres par la France qui va permettre aux PME de bénéficier d'un régime européen de traduction moins coûteux, il est maintenant indispensable de s'atteler à la mise en place d'un brevet unique communautaire.

Les pôles de compétitivité mis en place en France constituent également des outils importants de dynamisation de la politique industrielle et d'innovation. Il y a lieu maintenant de trouver les bons mécanismes pour que les PME y soient pleinement associées.

PAD : Vous soulignez souvent la trop petite taille des PME françaises face aux enjeux de marché. Quelles actions peuvent être entreprises pour les aider à travailler en réseau ?

JFR : Pour une PME, atteindre une certaine taille critique procure un certain nombre d'atouts, en partie déterminants pour une prise de risques, notamment à l'export.

Dans de nombreux pays européens, les PME sont de taille plus importante que les nôtres.

Or, dans une économie désormais mondialisée, les entreprises ne peuvent pas rester "petites".

Des initiatives ont déjà été prises pour inciter les PME françaises à travailler en réseau. Il y a bien sûr les pôles de compétitivité. Il y a aussi la formule des groupements à l'export que la CGPME encourage et pour laquelle elle a suggéré des améliorations de manière à inciter les PME à y recourir de manière plus convaincante. Par ailleurs, un meilleur parti pourrait être tiré de certaines actions d'accompagnement conduites par des grands groupes, en dehors de toute ingérence managériale.

Chiffres nécessaires :

Les PME ont créé 2 millions et demi d'emplois en 20 ans. Elles représentent :

- 85 % des salariés du secteur privé
- 60 % des investissements
- 53 % de la valeur ajoutée
- 1/3 des exportations
- La CGPME rassemble 220 Fédérations professionnelles et 122 Unions territoriales, environ 550 000 adhérents chefs d'entreprises. Ses adhérents sont des PME et des TPE (entreprises patrimoniales) de 0 à 250 salariés, qui emploient au total environ 14 000 000 salariés et sont principalement actives dans les secteurs de l'industrie et du commerce et des services. Une trentaine de salariés travaillent au siège de la CGPME.

PAD : La Suisse compte – au-delà de quelques très grands groupes – un important tissu de PME à forte valeur ajoutée, et habituées à travailler aussi bien localement qu'à l'exportation. Quel est votre regard sur ce voisin ? Y a-t-il des idées à reprendre ?

JFR : À l'image de l'Allemagne, la Suisse bénéficie d'un tissu solide de PME, spécialisées et très innovantes. Compte tenu de sa proximité géographique, ce marché devrait constituer une destination naturelle pour les PME qui ne sont pas suffisamment présentes pour le plus grand bonheur des entreprises italiennes et allemandes, beaucoup plus réactives.

Vue par les PME françaises, la Suisse présente des éléments très attractifs en termes de flexibilité du marché du travail. Les autorités helvétiques ont introduit des procédures de licence-



Jean-François Roubaud inaugure la journée en compagnie de Xavier Bertrand.
(crédit : Didier Saulnier/CGPME)

ment simples qui évitent de rigidifier le marché du travail et permettent aux dirigeants d'entreprises de s'inscrire dans une logique de création d'emplois. Dans une économie particulièrement dynamique, l'environnement des entreprises est très attractif avec un taux de chômage très réduit.

PAD : *La Suisse a toujours essayé de tirer parti de sa petite taille au moyen d'entreprises très mobiles. Vous appelez de vos vœux un Small Business Act à la française. Quelles en seraient les dispositions les plus urgentes ?*

JFR : C'est une certitude : le véritable gisement de création d'emplois se trouve dans les petites et moyennes entreprises. Pour autant, alors que la société s'accorde à reconnaître le rôle majeur des PME dans l'économie française et européenne, leurs spécificités ne sont que rarement prises en compte lors de l'élaboration de normes ou de réglementations qui peuvent aboutir à remettre en cause leur viabilité économique. Un "Small Business Act", inspiré de la politique américaine en faveur des

PME, permettrait sans aucun doute d'accorder à ces entreprises une attention particulière qui permettrait également de rétablir un équilibre dans leurs rapports de force avec les autres entités économiques.

La CGPME compte bien profiter de la future Présidence française du Conseil de l'Union européenne pour avancer sur cette voie après l'annonce d'un "Small Business Act pour l'Europe" faite par le président Barroso pour libérer le potentiel de croissance des PME. Cette initiative constituera une véritable valeur ajoutée sous réserve de lui conférer un caractère juridiquement contraignant, de manière à encadrer les initiatives nationales et européennes dans la définition d'un programme cohérent favorisant des orientations déterminantes telles que la création d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) et un accès facilité aux marchés publics par un recours accru à la dématérialisation.

PAD : *Hervé Novelli vient de lancer une mission sur la simplification des formalités des PME. Quel est le regard de leur président sur cette décision ?*

JFR : La CGPME a participé aux réflexions du groupe d'experts qui a travaillé depuis juillet 2007 sur la simplification de l'environnement des entreprises.

Plusieurs priorités défendues par la CGPME ont été retenues pour simplifier rapidement et durablement la vie des entreprises, comme la simplification de l'accès à la commande publique ou l'atténuation des conséquences financières de franchissements de seuils.

La CGPME a été particulièrement satisfaite de constater que sa proposition visant à développer le rescrit a été retenue.

Il s'agit de sécuriser l'environnement réglementaire des PME en harmonisant les délais liés aux régimes d'autorisation administrative.

Utilisée de façon croissante en fiscalité, la procédure de rescrit fiscal permet au contribuable de demander à l'administration de prendre formellement position sur sa situation de fait au regard d'un texte fiscal.

Cette procédure pourrait être utilement élargie aux demandes d'agréments d'autorisations administratives que sollicite la PME dans l'exercice de son activité.

Ainsi, pour les procédures qui n'engagent pas la sécurité du consommateur, le non respect du délai de réponse par l'administration engendrerait acceptation de la demande de la PME.

PAD : *Le besoin de fluidité de la relation contractuelle de l'emploi est à la fois une évidence et un sujet hautement sensible en France. Avez-vous bon espoir qu'on aboutisse, malgré les positions dogmatiques parfois entendues ?*

JFR : Nous avons émis un avis favorable à la signature de l'accord interprofessionnel sur la modernisation du marché du travail. Il nous a semblé, au vu des termes de cet accord, que ce

texte constituait une avancée importante sur la voie de la flexisécurité à la française que la CGPME appelle de ses vœux. J'ai donc bon espoir, effectivement, que cet accord ouvre la voie à plus de flexibilité, ce que réclament les PME. L'allongement de la période d'essai, souplesse supplémentaire pour l'employeur, aura des effets bénéfiques pour l'emploi dans les PME / TPE.

De même, la rupture conventionnelle, véritable 3e voie après le licenciement et la démission, clarifiera et sécurisera les rapports employeurs – salariés en apportant davantage de fluidité au bénéfice de tous.

PAD : L'exportation est l'un des leviers de la croissance française. Tout le monde connaît les actions médiatiques pour soutenir les ventes de Centrales EPR, d'Airbus ou de TGV, mais on sait moins que vous êtes aussi très souvent dans la délégation présidentielle. Qu'est-ce qui est fait par le pouvoir en place pour aider les PME à exporter ?

JFR : Depuis plusieurs années, les plans gouvernementaux pour favoriser l'exportation des PME se sont succédé sans toutefois obtenir les résultats escomptés. La France a un défi important à relever, celui de la multiplication de ses entreprises exportatrices et plus particulièrement de ses PME indépendantes.

Beaucoup d'opérations d'exportation ont un caractère ponctuel et trop peu de PME développent sur le moyen terme, une stratégie pérenne et ambitieuse.

La CGPME a formulé plusieurs propositions pour inciter les PME à prendre pied sur les marchés étrangers comme par exemple l'extension du champ d'application du crédit d'impôt export aux activités de conseil fournies par les opérateurs spécialisés du commerce international qui peuvent constituer des relais utiles pour aider les PME à se constituer en groupements, adoptée dans le cadre de la Loi

Les dix mesures proposées par la CGPME pour « CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L'EMPLOI »

DIMINUER LE COÛT DU TRAVAIL POUR FAVORISER UNE POLITIQUE SALARIALE ACTIVE

1. Alléger les charges sociales pour relancer l'emploi
2. Libérer les entreprises des obligations liées aux seuils, notamment celui de 50 salariés
3. Favoriser l'embauche du premier salarié dans les PME
4. Obtenir davantage de lisibilité dans l'évolution du SMIC

FACILITER LA RELATION EMPLOYEUR-SALARIÉ

5. Renforcer le dialogue social dans les PME-TPE
6. Aménager le contrat de travail à temps partiel
7. Rendre opérationnel le contrat de travail intermittent
8. Développer la liaison Éducation-Formation-Emploi
9. Créer des solutions alternatives aux procédures actuelles de rupture du contrat de travail
10. Poursuivre la réforme des régimes de retraite

de Finances rectificative pour 2007. Par ailleurs, afin de faciliter l'accès aux informations sur les marchés étrangers, la CGPME estime que le regroupement sur un même site de l'ensemble des informations et formulaires liés au développement international des entreprises faciliterait grandement l'accessibilité des PME à l'information qu'elles recherchent. Les entreprises auraient ainsi la possibilité d'accéder à l'ensemble des formulaires tant en ce qui concerne notamment les dossiers d'assurance Coface que les déclarations douanières et de les remplir en ligne, avant leur transmission aux organismes compétents.

PAD : Les PME sont souvent victimes de contrefaçons et moins outillées que les grands groupes pour le savoir, et les combattre. Que peut leur apporter la CGPME sur le sujet ?

JFR : En 2004, la France s'est dotée d'un plan d'action pour lutter contre la contrefaçon. S'il est indéniable que

les pouvoirs publics ont renforcé la lutte anti-contrefaçon, aucune mesure n'est cependant destinée à protéger de manière ciblée les PME qui sont particulièrement touchées par ce phénomène.

La CGPME a proposé que soit instaurée une cellule d'alerte pour doter les petites et moyennes entreprises d'un système de prévention inspiré des départements "veille" dont se dotent les grandes entreprises.

Il s'agirait de coordonner, au niveau départemental, l'action des acteurs publics et privés, notamment dans les zones transfrontalières, pour repérer les signaux de contrefaçon et opérer une mutualisation des connaissances entre PME d'une même zone qu'il s'agisse de formation du personnel en propriété intellectuelle ou de mise à disposition d'un juriste chargé d'engager les actions juridiques adéquates.

PAD : Merci Monsieur Roubaud pour cet éclairage sur votre engagement au service des PME. ■